

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

5

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **7 FEVRIER 2025**

Objet de la délibération :

**SUBDELEGATION DE
SIGNATURE**

JEREMY MATHIEU

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick
DEBIEUVRE, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques
PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Dalila CHOUIAH, Dominique LAIN, Marc LAURIOL,
Josée MASSI

Représentant du CSE présent : Didier D'HOTEL

Représentant du CSE excusé : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)
s'étant excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Pour l'exercice de la gouvernance des OPH, la répartition des pouvoirs entre les différentes instances est codifiée par le code la construction et de l'habitation. Le Directeur Général dirige l'activité de l'Office dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration.

A ce titre, il est possible de procéder à des délégations de signature en application de l'article R 421-18 du CCH, avec l'accord du Conseil d'Administration aux membres du personnel de l'organisme exerçant les fonctions de Directeur ou de chef de service au titre de l'organisation fonctionnelle des services.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'Office

Par délibération du 10 mars 2022, vous avez autorisé le Directeur Général à déléguer sa signature à Monsieur JACQUIN Olivier, Directeur de l'Offre Commerciale et Locative

Par précédente délibération, vous avez, pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office, autorisé les titulaires de délégations de signature à les subdéléguer

Dans ce cadre, le Directeur Général tenait à vous en informer qu'en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur JACQUIN, Directeur de l'Offre Commerciale et Locative a subdélégué la signature déléguée à Monsieur MATHIEU Jérémie pour les actes limitativement énumérés dans la subdélégation, dont extrait est présentement rapporté :

« Monsieur MATHIEU Jérémie reçoit de Monsieur le Directeur de l'Offre Commerciale et Locative subdélégation à l'effet de signer les baux numérique ou papier, et de valider et signer numériquement dans l'outil COGEMAIL :

Tous Courriers résultants des décisions prises par la CALEOL (attribution, attribution par classement, non attribution)

Tous Courriers actants les absences de réponse suite à l'attribution d'un logement en CALEOL

Tous Courriers actants les absences aux entretiens « suite refus »

Tous Courriers notifiant les décisions de la CALEOL concernant les obligations réglementaires de l'examen de l'occupation des logements

Tous Courriers relatif au formulaire concernant l'enquête SLS / OPS pour les nouveaux entrants

Tous correspondances relatives à l'entretien de courtoisie

Tous correspondances relatives au suivi d'une mutation (logement adapté ou non adapté).

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI